

# MAIRIE DE GHISONACCIA

20240 - Département de la Haute Corse

Tél. 04.95.56.15.10 – Fax.04.95.56.06.47

mairie.ghisonaccia@wanadoo.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20190311-2019-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2019

Affichage : 13/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, LE ONZE MARS à dix huit heures,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué,  
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de  
Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

**Date de convocation :**

1<sup>er</sup> mars 2019

**Date d'exécution :**

11 mars 2019

**Date d'affichage :**

12 mars 2019

**Nombre de membres :**

En exercice : 26

Présents : 18

Votants : 25

**Pour** : 19

**Contre** : 6

**Abstention** :

**Etaient présents** : OTTAVI Antoine, MANDREDI Angèle,  
BATESTI Philippe, CESARI Louis, ANDREANI Antoine,  
ANDREANI Françoise, ANTONELLI Jean Pierre, BRONZINI DE  
CARAFFA Luc, COSTANTINI Jean Augustin, CRISTOFARI Marie  
Félicia, GUIDICELLI Antoine, PIERI Ange, RENUCCI Charles,  
SAUVAGEON Vanina, SIMONI Pascale, SISTI-BALARD Marie  
Toussainte, SISTI Cécilia.

**Etaient représentés** : BALLONI Joseph a donné pouvoir à SISTI  
Cécilia, FOUILLERON Marie a donné pouvoir à BATESTI  
Philippe, DELARUE Carole a donné pouvoir à SAUVAGEON  
Vanina, LUCIANI Xavier a donné pouvoir à SIMONI Pascale,  
MARTELLI Marie Paule a donné pouvoir à ANTONELLI Jean  
Pierre, PISTOLOZZI Lisa a donné pouvoir à ANDREANI Antoine,  
ROMANI Claire a donné pouvoir à MANFREDI Angèle.

**Etaient absents** : GUIDICELLI Marie Madeleine.

Monsieur CESARI Louis a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : 2019-19 Finances** - Budget annexe de l'assainissement  
2019 - Approbation du Budget Primitif.

**Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport  
suivant :**

Par délibération n° 2019-01 en date du 18 février 2019, le Conseil  
Municipal a pris acte des orientations présentées lors du Rapport  
d'Orientations Budgétaires.

Le budget primitif de l'assainissement est établi, ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement (Recettes et Dépenses) : 410 783 €

Section d'Investissement (Recettes et Dépenses) : 941 417 €

Il est prévu quatre opérations d'équipements, à savoir :

- L'ancienne station d'épuration pour un montant de  
70 000,00 €
- L'extension des réseaux et des équipements pour un  
montant de 741 282 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20190311-2019-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2019

Affichage : 13/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



- Les études complémentaires pour le schéma directeur d'assainissement pour 20 000,00 €
- Les études pour la construction de la nouvelle station ainsi que l'acquisition du terrain pour un montant de 45 000 €.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier et Monsieur le Maire propose d'adopter le budget 2019.

### Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2121-31, L 2134-1 et L 2343-2,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°2019-01 du 18 février 2019 prenant acte de la tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2019,

Sur le rapport du Maire et entendu ses conclusions,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

### ARTICLE UNIQUE :

Le budget annexe de l'assainissement 2019 de la commune établi selon la nomenclature comptable M49 arrêté comme décrit ci-dessous est adopté.

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	410 783 €	410 783 €
INVESTISSEMENT	941 417 €	941 417 €

6 votes contre (Jean Pierre ANTONELLI – Joseph BALLONI - Xavier LUCIANI - Marie Paule MARTELLI - Pascale SIMONI – Cécilia SISTI).

### VOTE A LA MAJORITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,  
Le maire,

